



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Signature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Olivier DUSSOPT

**Ministre Délégué auprès du Ministre de
l'Économie, des Finances et de la Relance
chargé des Comptes Publics**

Ministère de l'Économie et des Finances

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Nos réf : FB/MT 327 - 07 - 2020

Aubenas, le 22 juillet 20

Monsieur le Ministre,

Olivier

En raison des risques sanitaires engendrés par l'épidémie de COVID-19, de nombreux acteurs économiques ont été contraints à des fermetures administratives et ont vu, ces dernières semaines, leur activité fortement réduite, si ce n'est totalement suspendue. Certains sont aujourd'hui en très grande difficulté, leurs charges restant à payer et leur activité peinant à reprendre.

Le 23 mars 2020, une loi de finances rectificative pour 2020 a autorisé l'État à accorder sa garantie aux prêts consentis par les établissements de crédit, les sociétés de financement et par certains prêteurs à des entreprises non financières entre le 16 mars et le 31 décembre 2020. Cette mesure de trésorerie vise à accompagner les sociétés dans la reprise progressive de leur activité tout en répondant aux inquiétudes légitimes de leurs créanciers.

Cette autorisation, nécessaire à la relance de notre économie au lendemain d'une période historique d'inactivité, s'inscrit à ce jour dans un cadre temporel restreint. Les lois de finances rectificatives que nous avons adoptées en mars et avril derniers se fondent sur la conviction incertaine selon laquelle, à la fin de l'année 2020, les acteurs économiques seraient à même de supporter la charge de leurs futures dettes et regagneraient aussitôt la confiance des établissements de crédit.

Au demeurant, les conséquences de cette crise sanitaire inédite, ayant entraîné un ralentissement général et simultané de l'ensemble des activités économiques du territoire, ne disparaîtront pas au 1er janvier 2021. Au contraire, le caractère exceptionnel sans cesse souligné de cette situation témoigne de l'incertitude totale de ses effets économiques et financiers.

C'est pourquoi, il me semble indispensable tout d'abord d'assouplir le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) et de porter à 24 mois – au lieu de 12 – le différentiel du remboursement du crédit-bail sans pénalité, ni frais de dossier.

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

A titre d'exemple une entreprise touristique ayant contracté un PGE en juin 2020 ne commencerait à rembourser celui-ci qu'en juin 2022 soit bien après une saison touristique complète que l'on espère référente en 2021.

Mais notre réflexion doit porter plus loin : pourquoi ne pas utiliser le PGE comme outil de recapitalisation de nos entreprises ?

Nous nous orientons en effet progressivement vers une seconde phase, plus compliquée où les entreprises vont devoir organiser le retour à des conditions normales d'exploitation et faire face à un endettement accru, souvent dans des proportions considérables et restaurer la structure de leur bilan pour permettre d'envisager l'avenir avec sérénité.

Ce défi sera pour nombre de PME difficile à relever. Pour rembourser le prêt maximal correspondant à 25% du chiffre d'affaires, le dégagement d'un cash-flow égal à 5% du chiffre d'affaires est nécessaire sur 5 ans, ce qui sera hors de portée pour nombre d'entreprises fragilisées par la crise.

Transformer les PGE en titres participatifs permettrait aux entreprises de disposer de fonds propres afin notamment de réaliser les investissements d'avenir qui devront être effectués dans les prochains mois.

Ce mécanisme pourrait être utilement mis en œuvre avec le concours du secteur bancaire. Ce dernier a lors de la crise financière de 2008 bénéficié d'un plan de soutien massif de la part de l'Etat. Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que nous connaissons, il conviendrait que ce secteur vienne à son tour au secours de l'économie et de ses clients en participant, avec la garantie de l'Etat, à la recapitalisation de nos TPE et PME.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette suggestion, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Des propositions concrètes
du service de la
relance économique.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche